

# Prix de détail

Avec un glissement annuel de 1,6 % en 1994, l'inflation a atteint son plus bas niveau depuis 1956, année où les prix étaient contrôlés. Par rapport à la fin de l'année 1993, l'inflation sous-jacente<sup>(1)</sup> a décéléré jusqu'au printemps de 1994 pour atteindre 1,5 % en mai et s'est stabilisée par la suite.

Au premier semestre de 1994, plusieurs facteurs ont contribué à la poursuite du ralentissement de l'inflation. Les prix d'importation des produits manufacturés destinés à la consommation des ménages sont demeurés orientés à la baisse, quoiqu'à un rythme moins soutenu qu'en 1993. En ce qui concerne l'industrie française, les prix, bien qu'en légère hausse, ont été contenus grâce aux gains de productivité importants réalisés dans ce secteur et à la baisse consécutive des coûts salariaux unitaires. En outre, la reprise encore modérée de la consommation des ménages ne s'est pas traduite par un desserrement des marges commerciales. Au second semestre, l'atténuation progressive des précédents facteurs a contribué à la stabilisation de l'inflation. Concernant les prix des services, la relative faiblesse de la consommation et de la hausse des salaires nominaux a permis la poursuite du ralentissement jusqu'au début du quatrième trimestre. En revanche, les fortes hausses des cours des matières premières alimentaires importées (café, oléagineux) ont été en partie répercutées sur les prix de détail. Divers facteurs exogènes ont par ailleurs contribué à la modération de l'évolution des prix de détail tels que l'instauration de la "prime à la casse" pour l'automobile et un relèvement plus faible de la fiscalité pétrolière qu'en 1993.

(1) Hors alimentation, énergie, tabac et mesures fiscales.

Les déterminants cités précédemment devraient à nouveau limiter l'inflation au début de cette année, mais à un moindre degré qu'en 1994. Au cours des prochains mois, l'augmentation des prix de production et d'importation des biens intermédiaires devrait en effet commencer à se diffuser aux autres branches manufacturières. Selon les enquêtes de conjoncture dans l'industrie, cette hausse concernerait essentiellement les biens de consommation. La phase du cycle où de forts gains de productivité sont enregistrés, devrait se terminer, entraînant l'arrêt de la baisse des coûts salariaux unitaires. Au stade de la distribution, les enquêtes de conjoncture récentes dans les commerces de gros et de détail confirment que, pour les biens de consommation non alimentaires, le solde d'opinion concernant les prix de vente prévus des commerçants se redresse même s'il demeure à un faible niveau. La pression sur les marges de la distribution demeurerait mais son intensité pourrait se réduire en raison de l'amélioration progressive de la consommation.

Au premier semestre de 1995, le glissement annuel des prix à la consommation pourrait subir des fluctuations du fait de certains éléments exogènes (fiscalité, prix énergétiques et des produits frais et disparition de l'impact des promotions liées à l'instauration de la "prime à la casse" pour l'automobile). Ainsi, une remontée se produirait jusqu'au printemps, où le taux pourrait se rapprocher de 2 %. Par la suite, le glissement annuel se replierait pour atteindre 1,7 % en juin. Enfin, l'écart d'inflation avec l'Allemagne, après avoir été de 1,1 % en faveur de la France fin 1994 diminuerait mais resterait positif, d'environ un demi point d'ici la fin du premier semestre de 1995.

## Les prix des automobiles neuves en 1994

Après le relèvement habituel des tarifs des constructeurs français en janvier, la "prime à la casse" a été fortement amplifiée par les promotions des constructeurs, qu'elles y soient associées ou non. L'effet a été immédiat, l'indice des prix de l'automobile de février reculant de 2,3 % et celui de mars de 0,9 %. Puis les constructeurs ont réduit l'ampleur de leurs promotions, en raison de la compression de leurs marges d'exploitation.

Les apports de vieux véhicules ont alors diminué, compte tenu de la concurrence entre le montant total de l'aide de l'Etat et des promotions associées d'une part, et le prix pratiqué sur le marché de l'occasion, d'autre part. Les prix ont alors monté de 1,3 % en avril et mai. L'arrêt des promotions de certains constructeurs et le relèvement des prix de juillet des constructeurs français suite au changement de millésime se sont répercutés sur l'indice par une hausse de 1,3 % en juin et juillet. La reprise des promotions à la rentrée, et surtout après le Salon de l'automobile, a contribué au retour des acheteurs à l'automne, les bénéficiaires étant toujours majoritairement les voitures de petites cylindrées.

## Les prix des produits manufacturés se sont stabilisés au second semestre de 1994

Le contexte économique a été favorable à la modération des prix à la consommation des produits manufacturés au début de l'année 1994. Leur glissement annuel est passé de 1,1 % en décembre 1993 à 0,3 % en mars 1994. Cependant cette décélération est imputable pour plus de 0,5 point au secteur automobile : à l'effet direct de l'instauration de la "prime à la casse" en février 1994 se sont ajoutées les campagnes promotionnelles. Par la suite, l'évolution du glissement annuel des produits manufacturés a été tributaire de l'intensité des promotions des constructeurs. A la fin de l'année 1994, les prix de l'automobile ont baissé de 0,4 % sur un an alors qu'ils avaient augmenté de 3,3 % en 1993.

Au premier semestre de 1995, le glissement annuel des prix de détail des produits manufacturés serait affecté par différents facteurs techniques tels que la disparition des effets de l'instauration de la "prime à la casse" et l'extension du suivi, dans l'indice des prix, des soldes dans le secteur de l'habillement. Ainsi, après un point bas en décembre 1994 et janvier 1995 (0,3 %), le glissement annuel se redresserait d'un demi point jusqu'en mars avant de se replier à environ 0,6 % en juin.

## La décélération des prix des services privés s'est prolongée en 1994

Sous l'effet d'une progression relativement faible de la demande et d'une modération des salaires, les prix des services privés ont poursuivi leur décélération jusqu'en octobre 1994 où le glissement annuel a atteint 2,5 % l'an. Ce taux s'est maintenu jusqu'à la fin de l'année et devrait peu évoluer au premier semestre de 1995. Les prix des services publics ont également décéléré en 1994 (1,5 % en 1994 après 2,4 %).

La décélération des loyers s'est principalement concentrée sur le début de l'année 1994, le glissement annuel passant de 3,3 % fin 1993 à 2,8 % en avril 1994. Par la suite, le maintien du glissement annuel de l'indice du coût de la construction (ICC) à un niveau particulièrement bas a fortement contribué à la stabilisation du glissement annuel des loyers qui devrait se prolonger au premier semestre de 1995.

## La hausse des cours des matières premières explique l'accélération des prix alimentaires

L'accélération des prix alimentaires entre la fin 1993 et la fin 1994 provient essentiellement des produits d'origine importée (café, huiles). En ce qui concerne les produits frais, les prix avaient nettement accéléré de mars à octobre sous l'effet d'une production inférieure à celle des deux années précédentes. Les températures anormalement élevées de la fin de l'année 1994 ont provoqué une augmentation brutale de la production,

### LES PRIX DE DÉTAIL

Groupes de produits (et pondérations 1994)	Glissements semestriels <sup>(1)</sup>					Glissements annuels <sup>(1)</sup>			(Evolution en %) Moyennes annuelles		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
Alimentation (20,4 %)	0,7	-0,3	1,5	-0,5	1,8	0,0	0,4	1,0	0,7	-0,1	0,9
Produits manufacturés du secteur privé (34 %)	0,9	0,3	0,2	0,1	0,5	1,4	1,1	0,3	2,0	1,2	0,5
Services du secteur privé (19,3 %)	2,1	1,3	1,5	1,0	1,4	4,8	3,5	2,5	4,9	4,0	2,8
Energie (8,5 %)	1,0	2,8	0,1	-0,3	2,1	-1,8	3,8	-0,2	-1,3	2,0	1,6
Autres tarifs publics (6,4 %)	5,9	0,6	3,8	2,5	0,7	3,9	6,6	6,4	4,4	6,6	5,6
Loyers-eau (6,1 %)	2,6	1,5	2,4	1,3	2,0	5,7	4,1	3,8	5,8	4,9	4,0
Santé (5,4 %)	0,2	0,3	0,8	2,0	1,6	1,8	0,5	2,8	1,8	0,8	1,5
<b>ENSEMBLE (100 %)</b>	<b>1,4</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>
<b>Ensemble hors énergie (91,5 %)</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>2,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>
<b>Ensemble hors tabac (98,3 %)</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>
Hors mesures fiscales : <sup>(2)</sup>											
<b>Ensemble</b>	<b>1,4</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>			
<b>Produits manufacturés du secteur privé</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>			
<b>Inflation sous-jacente <sup>(3)</sup></b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>3,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>			

■ Prévisions

(1) Les glissements semestriels ou annuels sont ici des glissements en termes mensuels (c'est-à-dire, pour les glissements annuels, de décembre de l'année indiquée à décembre de l'année précédente).

(2) Mesures fiscales : relèvement de la TIPP, variation des taux de TVA, allègement fiscal à l'achat de véhicules catalysés au dernier trimestre de 1992, majoration des droits sur les alcools. Pour les séries hors mesures fiscales, il s'agit d'estimations du département de la conjoncture.

(3) Ensemble hors alimentation, énergie, tabac et mesures fiscales.

entraînant des baisses de prix importantes. Un retour à la normale au début de l'année 1995 provoquerait une forte remontée des prix. Cette hausse et celle des prix du café, à un moindre degré qu'au second semestre de 1994, devraient avoir un impact significatif sur l'ensemble des prix alimentaires au premier semestre de 1995. Cependant, pour les autres produits, la concurrence toujours vive au niveau de la distribution devrait continuer à peser sur les marges. Après avoir évolué autour de 2 % au premier trimestre de 1995, le glissement annuel des prix alimentaires se replierait pour atteindre 1,3 % en juin. La hausse des prix du tabac est de même ampleur qu'en 1993 avec 19,9 % (contre 19,1 %).

### Les prix des services de santé ont accéléré en 1994

Du fait de la hausse des prix de l'ensemble des services de santé au cours de l'année 1994, le glissement annuel a progressé de 2,3 points par rapport à 1993 dans ce

secteur. De nouvelles hausses concernant les transports sanitaires, les analyses de laboratoire, certains auxiliaires médicaux et les consultations médicales sont programmées pour le premier semestre de 1995.

### Les prix de l'énergie ont légèrement diminué en 1994

En 1994, les prix énergétiques ont diminué de 0,2 % sous l'effet de la forte baisse de 6,6 % des prix du fioul domestique (baisse des marges de raffinage) et de 2 % pour le gaz de ville. Le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers de janvier 1995 aura un impact marqué sur l'évolution des prix énergétiques au premier semestre de 1995. Ainsi, le glissement annuel des prix de détail de l'énergie serait d'environ 1,8 % en juin 1995, compte tenu des hypothèses retenues pour les cours du pétrole et du dollar. ■

## Mesure de l'inflation sous-jacente

On qualifie généralement d'inflation sous-jacente l'évolution des prix qui relève du comportement des agents résidents (ménages et entreprises). On cherche ainsi à éliminer de l'analyse de l'inflation les phénomènes accidentels (par exemple climatiques), extérieurs à l'économie étudiée ou ne relevant que des comportements discrétionnaires de la puissance publique. Cela conduit en fait à exclure du calcul de l'indice des prix un certain nombre de produits, de services ou d'effets de la fiscalité.

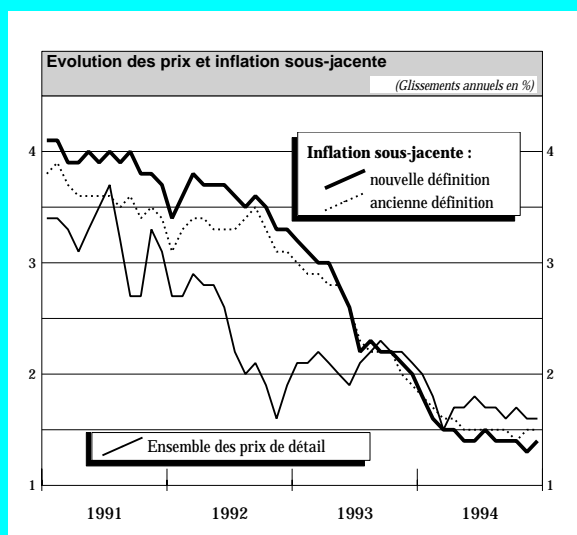
Il s'agit là d'une démarche purement pragmatique : les séries ainsi constituées ne peuvent éliminer l'effet indirect de chocs externes comme ceux qui affectent les taux de change ou les cours mondiaux de certaines marchandises dont le "marché pertinent" a une dimension plus large que l'économie nationale. Ces effets entrent d'ailleurs dans les mécanismes de détermination des salaires.

Ces calculs permettent toutefois de retirer de la mesure de l'inflation des fluctuations qui peuvent en rendre l'interprétation problématique.

Les Notes de Conjoncture de l'INSEE approchaient jusqu'à présent cette notion d'inflation sous-jacente en retenant l'évolution de l'ensemble des prix hors alimentation, énergie, tabac et mesures fiscales. A la suite d'une concertation entre les organismes publics concernés par le concept (INSEE, Direction de la Prévision, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et Banque de France), la définition suivante qui apparaît plus adaptée à l'objectif visé a été adoptée :

- produits des industries agricoles et alimentaires hors viandes, produits laitiers et exotiques ;
- produits manufacturés du secteur privé hors spécialités pharmaceutiques et fleurs et plantes ;
- services du secteur privé hors repas dans les cantines scolaires et universitaires ;
- transports aériens et maritimes ;
- loyers et eau ;
- exclusion des mesures fiscales ;

Le graphique ci-contre retrace les évolutions depuis 1991 des glissements annuels selon l'ancienne et la nouvelle définition de l'inflation sous-jacente (estimées par le Département de la Conjoncture de l'INSEE) et de l'indice d'ensemble.



# Emploi

La reprise de la croissance s'accompagne, dès le début de l'année 1994, d'un retournement de tendance sur le marché du travail. Ainsi, au cours de l'année 1994, l'emploi total (hors contingent) a progressé d'environ 265 000 personnes. Cette reprise résulte d'un net accroissement des effectifs salariés totaux (+315 000), qui fait plus que compenser la baisse enregistrée au cours des années 1992 et 1993 (-235 000). On observe de plus une moindre dégradation de l'emploi non salarié (-50 000 après -83 000 en 1993) qui s'inscrit dans une tendance à la décélération observée depuis deux ans, et s'explique notamment par la reprise des créations d'entreprises depuis le début de l'année 1993.

Dans les secteurs marchands non agricoles, cette reprise a la particularité d'être à la fois forte et concomitante à celle de la production. Une telle simultanéité des retournements de l'emploi et de la production a déjà été observée en 1976, après une récession comparable dans son ampleur à celle de 1993.

Les signes précurseurs de la reprise de l'emploi apparaissent dès la mi-1993 avec un moindre recours au chômage partiel – le nombre de journées indemnisables en 1994 a diminué de 36 % par rapport à 1993 – et un retour à des embauches sur des contrats temporaires (CDD, emploi intérimaire). La progression des emplois à durée limitée s'accroît au premier semestre de 1994 et se prolonge au second, mais à un rythme moins soutenu. En conséquence, les emplois à durée limitée représentent à peine la moitié des créations nettes d'emploi de l'année 1994.

Avec 222 000 créations nettes, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles (SMNA) progresse à nouveau en 1994, après trois années de baisse au cours desquelles les pertes nettes cumulées de fin 1990 à fin 1993 se sont élevées à 570 000 emplois. Cette progression, qui se répartit de façon équilibrée sur les deux moitiés de l'année (+0,8 % au premier semestre, +0,7 % au second), résulte d'une accélération des effectifs dans les services marchands et d'une quasi-stabilisation de ceux de l'industrie.

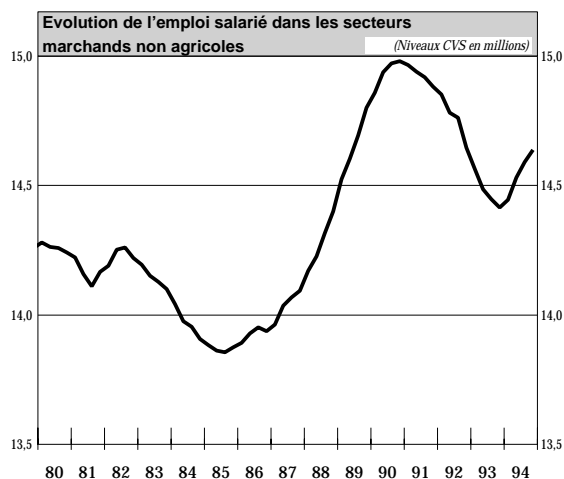
Estimée à 100 000, la hausse des effectifs dans le tertiaire non marchand s'établit à un niveau très légèrement supérieur à celui de 1993. Les créations nettes d'emplois aidés, comptabilisés dans l'emploi non marchand, se sont faites principalement sous deux formes : les contrats emploi-solidarité (CES) dont le nombre de bénéficiaires s'accroît de 38 000 en 1994 (contre +28 000 en 1993 et +94 000 en 1992) et les emplois

consolidés, dispositif en pleine expansion depuis le début 1994 (+20 000 bénéficiaires en glissement annuel).

## Quasi-stabilisation dans l'industrie manufacturière

Dans l'industrie manufacturière, le ralentissement de la baisse de l'emploi salarié, enregistré depuis la fin du deuxième trimestre de 1993, se prolonge au début de l'année 1994 : seuls 21 000 emplois ont été perdus au premier trimestre de 1994. Du fait de la très légère croissance des effectifs sur le reste de l'année, l'industrie manufacturière fait apparaître un bilan quasiment stable en 1994 (-0,5 %) après une année 1993 marquée par 184 000 pertes nettes d'emploi.

Dans l'industrie automobile, la baisse des effectifs ralentit : 4 000 pertes nettes d'emploi en 1994, soit deux fois moins qu'en 1993. Dans l'industrie des biens intermédiaires, l'emploi salarié cesse de se dégrader dès la fin du premier trimestre de 1994 et progresse légèrement sur le reste de l'année. Au total, 8 000 emplois ont été créés principalement dans la fonderie et le travail des métaux, l'un des principaux fournisseurs de l'industrie automobile. Cet arrêt de la baisse tendancielle de l'emploi salarié industriel concerne également les biens d'équipement hors automobile (-1,1 % en glissement annuel contre -5,6 % en 1993 et -4,9 % en 1992) et les biens de consommation (-0,8 % en glissement



annuel contre -4,7 % en 1993 et -4,8 % en 1992) où le secteur de la parachimie-industrie pharmaceutique est de nouveau créateur d'emplois en 1994. En revanche, les secteurs du textile-habillement continuent de perdre des emplois, à un rythme toutefois plus faible qu'en 1993. A la fin de 1994, l'emploi salarié de ce secteur (environ 273 000 personnes) est deux fois moindre que ce qu'il était au début des années quatre-vingt.

La reprise modérée de l'activité dans le bâtiment-génie civil et agricole (BGCA), notamment dans le secteur du logement neuf, n'a produit des effets sur l'emploi salarié qu'à la mi-1994. En effet, le premier semestre reste marqué par un recul de l'emploi de 1,4 %, auquel succède une légère baisse (-0,4 %) au second semestre. Au total, l'emploi salarié dans le BGCA a diminué de 21 000, après 57 000 en 1993 et 69 000 en 1992.

L'analyse de l'emploi dans l'industrie serait incomplète si l'on ne mentionnait pas la très forte progression de l'intérim, largement utilisé dans l'industrie en 1994.

### Nette reprise de l'emploi dans le tertiaire marchand

Après deux années de quasi-stabilisation, le tertiaire marchand est à nouveau créateur d'emploi en 1994. Cette nette reprise (+262 000 emplois) est plus sensible

au premier semestre qu'au second. Contrairement à l'industrie, les employeurs du tertiaire marchand recourent peu aux contrats à durée déterminée : en excluant les emplois intérimaires, qui travaillent très majoritairement dans l'industrie, seuls 20 % des emplois créés dans le tertiaire marchand sont des CDD.

Cette reprise des créations d'emploi est surtout nette dans les services aux entreprises (+ 135 000) où les effectifs des entreprises de travail temporaire ont fortement augmenté au premier semestre (+ 55 000 intérimaires, soit une augmentation de 27 %) puis ont crû à un rythme moindre au second semestre (+20 000 intérimaires). Les services aux particuliers, qui comprennent le secteur de la santé publique, restent créateurs d'emploi : 53 000 nouveaux postes de travail, soit un accroissement comparable à celui de 1993. Les autres secteurs du tertiaire marchand (commerce, hôtels-café-restaurants, transports) ont également vu leurs effectifs croître en 1994, à l'exception du secteur de la banque et de l'assurance dont l'emploi salarié se stabilise en 1994.

Cette nouvelle progression de l'emploi dans le tertiaire continue de modifier la structure sectorielle de l'emploi salarié. Ainsi, à la fin de l'année 1994, les deux tiers des salariés des secteurs marchands non agricoles travaillent dans le secteur tertiaire, alors qu'ils n'étaient qu'un sur deux au début des années quatre-vingt.

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels taux d'évolution en % - CVS			Niveaux en fin d'année en Milliers - Bruts		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
<b>Salariés des secteurs marchands non agricoles</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>14568</b>	<b>14337</b>	<b>14553</b>
Industries (y compris BGCA)	-2,6	-1,8	-0,7	-0,1	0,4	-4,2	-4,3	-0,7	5687	5440	5399
Industries agro-alimentaires	-0,5	-0,4	0,1	-0,2	0,0	-1,2	-0,9	-0,1	536	532	531
Energie	-0,1	-0,9	-0,5	-0,5	-0,5	-1,7	-1,0	-1,0	248	245	243
Bâtiment-génie civil et agricole	-2,8	-1,9	-1,4	-0,4	-0,3	-5,3	-4,6	-1,8	1236	1179	1158
Industrie manufacturière	-3,0	-2,1	-0,6	0,1	0,8	-4,4	-5,0	-0,5	3667	3484	3467
<i>dont:</i>											
<i>Biens intermédiaires</i>	-3,1	-2,2	-0,2	0,9	1,6	-4,6	-5,2	0,7	1164	1103	1111
<i>Biens d'équipement</i>	-3,3	-2,4	-0,9	-0,3	0,6	-4,9	-5,6	-1,1	1095	1034	1022
<i>Automobile</i>	-1,7	-1,4	-1,3	0,0	-0,4	-1,3	-3,1	-1,2	353	342	338
<i>Biens de consommation</i>	-2,9	-1,9	-0,5	-0,3	0,3	-4,8	-4,7	-0,8	1055	1004	996
Tertiaire marchand	-0,2	0,3	1,7	1,2	1,1	0,2	0,2	2,9	8881	8898	9154
<i>dont :</i>											
<i>Commerces</i>	-0,7	0,1	1,3	0,5	0,7	-1,1	-0,6	1,8	2201	2187	2226
<i>Transports-télécom.</i>	-0,6	-0,6	0,2	0,5	0,3	-0,3	-1,2	0,7	1363	1346	1355
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	0,3	0,9	2,6	1,8	1,6	1,2	1,2	4,5	4629	4687	4893
<i>Banques-assurances</i>	-0,7	-0,8	-0,1	0,3	-0,1	-1,6	-1,5	0,2	689	678	679
<b>Tertiaire non marchand (y compris CES)</b>						<b>3,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>4580</b>	<b>4672</b>	<b>4772</b>
<b>EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non salariés)</b>						<b>-0,9</b>	<b>-1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>22117</b>	<b>21895</b>	<b>22161</b>

Prévisions

## **Poursuite de la reprise de l'emploi au début de 1995, sans accélération notable**

Cette reprise de l'emploi se prolongerait au début de 1995 à un rythme très proche de celui enregistré en 1994 : l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles progresserait de 0,8 % en glissement au cours du premier semestre, ce qui représente environ 120 000 postes de travail supplémentaires.

On enregistrerait une accélération sensible des créations nettes d'emploi dans les branches manufacturières (+0,8 % en glissement au premier semestre de 1995 après +0,1 % au second semestre de 1994). Dans ces secteurs, l'ajustement des effectifs à l'activité se ferait majoritairement par le biais d'emplois durables. Le nombre d'intérimaires (comptabilisés dans les services aux entreprises) n'augmenterait donc que faiblement. Pour les autres services marchands, l'accroissement des effectifs s'effectuerait

à un rythme comparable à celui du second semestre de 1994 (+1,1 % en glissement semestriel). Compte tenu d'une activité moins bien orientée dans le bâtiment - génie civil que dans les autres secteurs d'activité en fin d'année 1994 et au début de 1995, l'emploi salarié dans ce secteur devrait continuer à baisser au début de l'année 1995.

La prévision de croissance de l'emploi dans les secteurs marchands non agricoles a été révisée en légère baisse dans le cadre de cette prévision par rapport à la Note de décembre dernier (il progresserait de 0,8 % au premier semestre de 1995, contre 1,0 % dans la Note de décembre). A prévision d'activité globale inchangée, la production dans le bâtiment et les travaux publics, activité de main-d'oeuvre, a été revue en baisse, et celle de l'industrie, plus capitalistique, en hausse : la moindre progression de l'emploi s'interprète ainsi comme le résultat d'une composition de la croissance moins riche en emplois que prévu. ■

# Chômage

Après trois années de forte croissance (271 000 en 1991, 245 000 en 1992 et 401 000 en 1993), le chômage estimé au sens du BIT s'est stabilisé au milieu de 1994, pour entamer une légère décline au quatrième trimestre. Au cours de cette année, le nombre de chômeurs au sens du BIT aurait progressé de 39 000, soit 1 % en glissement annuel<sup>(1)</sup>.

L'analyse des flux enregistrés par l'ANPE au cours de l'année 1994 permet de comprendre les raisons de l'amélioration du marché du travail. Ainsi, en rapportant les flux cumulés en 1994 à ceux de 1993, le nombre d'entrées a baissé de 2 % alors que celui des sorties s'est accru de 5 %. La reprise de l'activité économique a entraîné un net recul des entrées à la suite d'un licenciement (-15 %). En revanche, en raison d'une politique de l'emploi moins active en 1994, le nombre d'inscriptions à l'issue d'un stage de formation a fortement augmenté. Du côté des sorties, on note une augmentation des motifs "reprise d'emploi" (+8 %) et "absence au contrôle" (+9 %) qui confirme l'amélioration du marché du travail.

Les personnes ayant une faible ancienneté dans le chômage sortent plus rapidement que les autres. En conséquence, le chômage de longue durée continue de s'aggraver. En décembre 1994, 1 246 500 personnes sont inscrites depuis plus d'un an à l'ANPE contre 1 095 000 à la fin de l'année 1993. Elles représentent 36 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Fin 1994, l'ancienneté moyenne s'élève à 385 jours, soit un allongement de 35 jours en un an.

(1) Cf dossier "Bouclage population active - Emploi-chômage".

## Amélioration pour les jeunes et stabilisation pour les hommes

La stabilisation du chômage bénéficie essentiellement aux hommes. Le nombre de chômeurs masculins est stable depuis le mois de mai, et baisse depuis octobre. Sur l'ensemble de l'année 1994, il diminue de 13 000. En revanche, la situation des femmes s'est nettement dégradée, leur chômage n'ayant cessé de croître tout au long de l'année 1994 (+52 000 en glissement annuel). En période de reprise, les hommes profitent les premiers de l'amélioration du marché du travail. En effet, les secteurs les plus sensibles à la conjoncture font appel à une main d'oeuvre essentiellement masculine. De plus, le nombre de stages de formation dans le cadre de la politique de l'emploi, qui bénéficient surtout aux femmes, s'est réduit en 1994.

Chez les jeunes hommes de moins de 25 ans, le nombre de chômeurs s'est nettement réduit. De décembre 1993 à décembre 1994, il a baissé de 22 000, alors que celui des femmes de moins de 25 ans ne baissait que de 3 000. Cette différence d'évolution s'explique en partie par le développement des politiques de l'emploi en alternance qui profite majoritairement aux jeunes gens. En effet, 343 000 contrats d'apprentissage, de qualification, d'adaptation ou d'orientation ont été conclus en 1994, contre 281 000 en 1993. Parmi ces contrats, près des deux tiers concernent des hommes.

L'examen des qualifications des demandeurs d'emploi apporte un éclairage complémentaire. Au cours de l'année 1994, le chômage régresse chez les ouvriers (-3,7 % en glissement annuel), alors qu'il continue à progresser chez les employés (+3,4 %) qu'ils soient qualifiés ou non. La situation des cadres cesse de se détériorer, alors

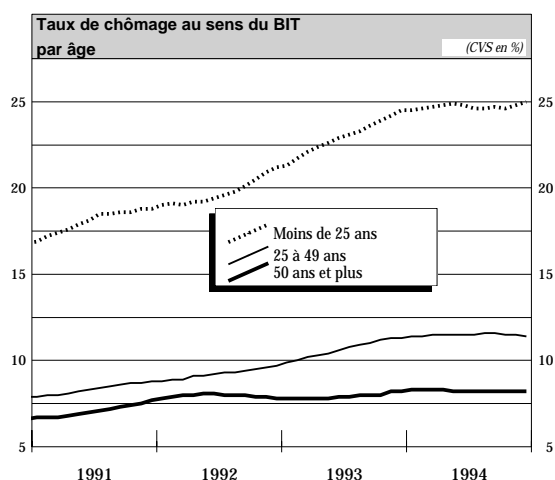
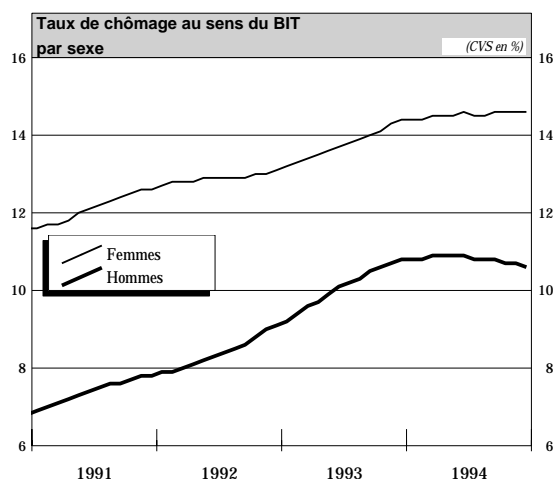
## TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT ACTUALISÉ PAR LES DEFM <sup>(1)</sup>

(En %)

	Niveaux en fin de période, CVS										Moyennes annuelles			
	1992		1993				1994				1995	1992	1993	1994
	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> S.			
<b>Ensemble</b>	<b>10,5</b>	<b>10,9</b>	<b>11,3</b>	<b>11,7</b>	<b>12,0</b>	<b>12,4</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>12,5</b>	<b>12,4</b>	<b>12,1</b>	<b>10,3</b>	<b>11,6</b>	<b>12,5</b>
Moins de 25 ans	20,1	21,2	22,1	22,9	23,6	24,5	24,7	24,8	24,7	25,0		19,5	22,8	24,7
25 à 49 ans	9,4	9,7	10,2	10,6	11,0	11,3	11,5	11,5	11,6	11,4		9,2	10,6	11,5
50 ans et plus	8,0	7,8	7,8	7,9	8,0	8,2	8,3	8,2	8,2	8,2		7,9	7,9	8,2

■ Prévisions

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 1994.



que celle des techniciens (+5,8 %) et celle des agents de maîtrise (+6,4 %) s'aggrave. Pour les femmes de ces deux dernières catégories, le chômage croît de plus de 10 %.

Actuellement, les demandeurs d'emploi comptent un tiers d'ouvriers, plus de la moitié d'employés et environ 10 % de techniciens, d'agents de maîtrise, de cadres et d'ingénieurs. Cependant, la répartition des demandeurs d'emploi par qualification est très différente selon le sexe. Les trois quarts des demandeurs d'emploi du sexe féminin sont employés et près de la moitié de ceux du sexe masculin sont ouvriers.

### Baisse du chômage au premier semestre de 1995

En décembre 1994, le taux de chômage s'établit à 12,4 %, c'est-à-dire au même niveau qu'un an plus tôt. Ce taux de chômage intègre les nouveaux coefficients de correction saisonnière et prend en compte la révision annuelle apportée à l'estimation de la population active. On rappelle que ce taux de chômage sera révisé une seconde fois lors de l'intégration des résultats de l'enquête Emploi de mars 1995. Compte tenu de la tendance des DEFM à amortir les évolutions conjoncturelles du chômage, on ne peut exclure que ce taux de chômage soit actuellement surestimé.

En 1995, comme en 1994, les politiques de l'emploi tendraient à privilégier l'insertion dans l'emploi plutôt que les stages de formation. Le nombre de stagiaires diminuerait donc. Par ailleurs, la chute des licenciements économiques entraînerait une réduction des dispositifs de conversion. Aussi, les effets des politiques de l'emploi devraient-ils accentuer le développement de la population active potentielle en 1995.

Sous cette hypothèse d'une progression de la population active un peu plus élevée que sa tendance, l'amélioration de l'emploi permettrait une diminution du taux de chômage au sens du BIT d'environ 0,2 ou 0,3 point au premier semestre de 1995. ■

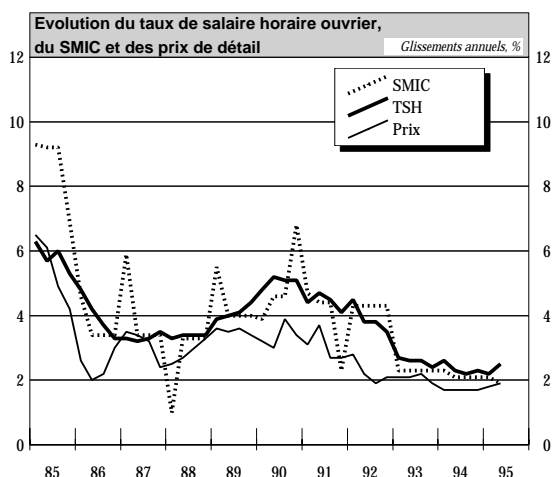


# Salaires

## Le salaire de base ralentit mais le salaire par tête accélère légèrement

En 1994, les salaires de base ont connu un ralentissement en termes nominaux mais une stabilité en termes réels. Le taux de salaire horaire (TSH) des ouvriers a progressé de 2,4 % environ en moyenne annuelle et le salaire mensuel de base (SMB), de 2,2 % alors qu'ils avaient tous deux progressé de 2,7 % en 1993. Compte tenu d'une hausse des prix de 1,7 %, la progression en termes réels est de 0,7% pour le TSH et de 0,5% pour le SMB contre 0,6 % en 1993. L'évolution a été assez régulière tout au long de l'année. Le glissement annuel du TSH passe de 2,4 % en janvier 1993 (janvier 1993 par rapport à janvier 1992) à 2,3 % en janvier 1994, selon les résultats provisoires du dernier trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) a augmenté en moyenne de 2,2 % en 1994, après 2 % en 1993. De 0,7 % en 1993, la différence de croissance entre le TSH et le SMPT serait ramené à 0,2 % en 1994 (voir encadré). En 1993, les composantes conjoncturelles de la rémunération des salariés, qui expliquent le passage de l'un à l'autre, avaient presque toutes eu un effet négatif. En revanche, en 1994 si la poursuite du développement du travail à temps partiel et l'accroissement important de l'intérim qui concerne essentiellement des métiers peu qualifiés et moins rémunérés que la moyenne ont encore pesé sur la progression du SMPT, la baisse du chômage partiel et l'accélération des primes et des heures supplémentaires ont eu un effet positif.



## Le niveau du chômage et une inflation faible pèsent toujours sur les évolutions salariales nominales

En 1994, contrairement à 1993, les hausses de salaires mensuels de base sont assez différenciées d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre. En octobre 1994, le glissement annuel du salaire mensuel de base atteignait 2,1 % pour les ouvriers alors que celui des cadres était de 1,7 % (contre respectivement 2,6 % et 2,8 % un an auparavant).

Une faible inflation et le niveau élevé du chômage expliquent la modération des hausses nominales de

## INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT (1) ET TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER BRUT

(Évolution en %)

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
Indice brut	1,8	0,4	0,7	1,7	1,2	2,8	2,2	2,5	3,2	3,0	1,5
Indice brut en francs constants	0,3	-0,2	-0,4	1,3	-0,1	0,9	0,1	0,9	0,8	0,9	-0,2
Taux de salaire horaire ouvrier	1,3	1,1	1,3	1,1	1,4	3,5	2,4	2,3	4,0	2,7	2,4
Taux de salaire horaire en francs constants	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	1,4	0,5	0,7	1,6	0,6	0,6
SMIC	2,3	0,0	2,1	0,0	1,9	4,3	2,3	2,1	4,0	2,6	2,2
SMIC en francs constants	1,1	-0,7	1,2	-0,7	0,7	2,1	0,4	0,4	1,5	0,5	0,5
Indice des prix de détail	1,1	0,7	0,9	0,7	1,2	2,1	1,9	1,7	2,4	2,1	1,7

■ Prévission

(1) Les glissements de l'indice des traitements sont calculés de décembre à juin et de juin à décembre. L'indicateur retenu est l'indice sans "réaffectation" : les mesures de revalorisation qui ont un effet rétroactif sont affectées au mois du versement effectif, et non pas au mois à partir duquel est calculé l'effet rétroactif, c'est-à-dire le mois d'entrée en vigueur dans le calcul du traitement. Les glissements du TSH sont calculés de janvier à juillet et de juillet à janvier, et de même les glissements du SMIC et de l'indice des prix de détail.

## DU TAUX DE SALAIRE HORAIRE À LA MASSE SALARIALE DES ENFNA

(Évolution en %)

	Moyennes semestrielles					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.						
Taux de salaire horaire <sup>(1)</sup>	1,2	1,3	0,8	1,0	1,3	3,6	2,5	1,9	3,9	2,7	2,0
Effectifs	-1,4	-0,9	0,1	1,1	0,9	-1,6	-2,2	1,6	-1,3	-2,3	0,2
Masse salariale des ENFNA hors GEN <sup>(2)</sup>	-0,6	0,2	1,1	2,3	3,5	1,4	-0,2	3,9	2,3	-0,3	2,4

■ Prévisions.

(1) Ces données sont évaluées en milieu de trimestre avec une CVS et la pondération des Comptes Trimestriels.

(2) Données construites à partir des 2 indicateurs précédents et incluant un GVT solde.

salaires malgré l'amélioration du climat économique. Le repli de la négociation salariale d'entreprise s'est poursuivi en 1994 et le nombre d'accords traitant des salaires et primes a encore reculé. Les augmentations salariales négociées au premier semestre de 1994 ont été modérées et ont été plus faibles en termes nominaux que celles négociées l'année précédente. Mais il est vrai que l'inflation anticipée alors était plus élevée qu'elle ne l'a été in fine. Le niveau du chômage devrait encore peser sur les évolutions salariales au premier semestre de 1995. La lettre de cadrage gouvernemental contraint les hausses de salaires dans les entreprises et établissements publics à ne pas dépasser la hausse des prix prévue.

Les négociations salariales de 1995 s'engagent cependant dans un contexte de croissance plus favorable que l'année passée. Le nombre de conflits du travail est resté faible en 1994, mais ils pourraient désormais porter davantage sur les salaires que l'emploi. De plus, selon la dernière enquête trimestrielle dans l'industrie de janvier 1995, les chefs d'entreprise sont aussi plus nombreux que lors des enquêtes précédentes à anticiper une hausse des salaires.

### Les créations d'emplois favorisent l'accélération de la masse salariale

Grâce au retour à la croissance des effectifs salariés, la masse salariale versée par les entreprises du secteur privé accélère sensiblement à partir du deuxième trimestre de 1994, en rupture par rapport aux évolutions constatées de 1991 à 1993. En moyenne annuelle, elle aurait crû de 2,4 %, après une baisse de 0,3 % en 1993. Au premier semestre de 1995, l'augmentation de 0,8 % des effectifs salariés, la probable accélération des primes liées à l'activité (heures supplémentaires) et aux résultats des entreprises, la poursuite de la baisse du chômage partiel et un moindre recours à l'intérim permettraient une croissance soutenue de la masse salariale. Le SMPT croîtrait ainsi davantage que le TSH.

### Fonction Publique

L'accord salarial dans la Fonction publique portant sur les années 1994 et 1995 prévoit une hausse de près de

5 % sur cette période. Outre les mesures générales prévues par cet accord, la réforme de la grille de la Fonction publique s'est poursuivie. Les agents de la catégorie C ont bénéficié de ces mesures catégorielles dès le 1<sup>er</sup> août ainsi qu'une partie de la catégorie B, au premier novembre avec effet rétroactif à partir du premier août. Toutefois, toutes les mesures prévues par le Plan Durafour n'ont pas encore été appliquées : d'autres doivent intervenir en février 1995 avec un effet rétroactif au premier août 1994.

En tenant compte des seules mesures mises en oeuvre en 1994, (c'est-à-dire sans réaffectation des mesures catégorielles prises avec effet rétroactif), l'indice des traitements a augmenté en moyenne annuelle de 1,5 % après 3 % en 1993. L'indice des traitements de la Fonction publique ne retient pas toutes les mesures catégorielles nouvelles. En particulier, il exclut celles portant sur les primes ou conduisant à des promotions. La rémunération moyenne a augmenté d'environ 3 % après 4,4 % en 1993. Ce résultat provisoire tient compte de l'évolution des traitements, de l'impact des primes et de l'effet de structure (effet du GVT positif et des entrées-sorties). Pour les seules personnes en place, l'augmentation a atteint 4,2 % environ après 5,9 % en 1993. Ce ralentissement de la rémunération moyenne conduit à une croissance plus faible de la masse salariale versée par les administrations publiques (+3,4 % après +5,1 % en 1993), les effectifs restant stables d'une année sur l'autre. Cependant, la plus forte revalorisation de l'indice des traitements à partir du second semestre de 1994, du fait du calendrier des mesures générales, entraîne une accélération des salaires bruts des fonctionnaires. ■

### SMIC

En 1994, comme en 1993, l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) s'est limitée à l'obligation légale. Compte tenu de la modération des prix, la seule revalorisation du SMIC a eu lieu au 1<sup>er</sup> juillet : le SMIC horaire brut a augmenté de 2,1 % en glissement annuel de juillet 1994 à juillet 1993 contre 2,3 % un an plus tôt. En moyenne annuelle, l'augmentation du SMIC brut est de 2,2 % (2,6 % en 1993), inférieure à celle du taux de salaire horaire des ouvriers comme en 1992 et 1993. La prochaine revalorisation du SMIC interviendra au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1995. Sous l'hypothèse d'une inflation de 1,6 % en glissement annuel, d'un gain en pouvoir d'achat de 0,6 % et d'une hausse limitée à l'obligation légale, celle-ci serait de 1,9 %.

## Du taux de salaire horaire au salaire moyen par tête

Le taux de salaire horaire (TSH) et le salaire moyen par tête (SMPT), rapport de la masse salariale aux effectifs correspondent à deux notions différentes et leur évolution annuelle, ainsi que trimestrielle peuvent s'éloigner sensiblement. En effet, les salaires et donc le SMPT incluent en plus du TSH d'autres composantes tendancielle ou conjoncturelles.

Parmi les éléments de flexion conjoncturelle, les primes jouent un rôle important. Leur évolution est sans doute procyclique. C'est également le cas de l'effet du chômage partiel qui s'accroît sensiblement en période de basse conjoncture et des heures supplémentaires qui suivent le mouvement de l'activité. Le travail à temps partiel aurait un caractère tendanciel plus marqué bien que son accélération soit importante entre mars 1991 et mars 1994. Suivant les derniers travaux de la DARES (*Premières Synthèses* N° 82-10/02/1995), la durée moyenne offerte du travail qui connaît des variations conjoncturelles aurait baissé de 1,1 % en 1993. Enfin, même si la structure des qualifications a une influence tendancielle positive sur le SMPT, son évolution peut être contracyclique. En effet, en période de récession, les ajustements d'effectifs concernent en premier lieu les qualifications et les rémunérations les plus faibles.

En 1993, l'accroissement plus faible du SMPT par rapport au TSH (+2 % contre +2,7 %) reflète la baisse de la part des primes et des heures supplémentaires dans les rémunérations et la hausse du travail à temps partiel et du chômage partiel. Selon les évaluations des comptes nationaux trimestriels, le SMPT a crû en moyenne annuelle en 1994 à nouveau plus faiblement que le TSH mais l'écart s'est réduit. Compte tenu de l'information actuellement disponible, il apparaît même vraisemblable qu'il s'est inversé en cours d'année.

Le recours au chômage partiel avait fortement augmenté en 1993 et son effet sur la masse salariale a été estimé à -0,2 point. En 1994, l'amélioration conjoncturelle fait reculer le chômage partiel. D'après les premières estimations, les journées indemnisables atteindraient 1 031 000 en décembre 1994 contre 2 532 000 en décembre 1993. Leur taux d'utilisation a été légèrement supérieur à 50 % en 1992 et en 1993. Cette évolution devrait influencer positivement la masse salariale en 1994 et son effet est estimé à +0,1 point.

Selon le ministère du Travail, la part des heures supplémentaires dans le total des rémunérations est passé de 1,5 % en 1991 à 1,1 % en 1993. L'effet sur l'évolution du salaire moyen serait de -0,2 point en 1993. Selon la dernière enquête semestrielle sur les gains des salariés du ministère du Travail, la part des rémunérations pour heures supplémentaires est restée stable d'avril 1993 à avril 1994, après une baisse de 0,1 point entre avril 1992 et avril 1993. Sur l'année 1994, il est probable que le nombre d'heures supplémentaires progresse à nouveau et son impact sur la durée du travail et sur la masse salariale serait légèrement positif (entre 0 et +0,1 point).

Selon le ministère du Travail, la part des primes dans la rémunération brute annuelle est de 14,4 % en 1993 contre 14,5 % en 1992 et 1991. L'effet de la baisse de ces compléments de rémunérations a été estimé à -0,1 point. Néanmoins, il faut souligner la grande stabilité de la part des primes dont la plupart suivent l'évolution générale des salaires. Toujours selon la dernière enquête semestrielle sur les gains des salariés,

la part des primes mensuelles est restée quasiment stable d'avril 1993 à avril 1994 (6,8 % contre 6,7 %). En revanche, la part des primes non mensuelles est en baisse (3 % contre 3,5 %), surtout chez les cadres où celle-ci passe de 6,6 % en avril 1993 à 5,5 % en avril 1994. La reprise de l'activité économique en 1994 pourrait avoir permis une augmentation de ces compléments de rémunération, d'autant que les hausses des salaires de base sont restées modérées. L'effet sur la masse salariale en 1994 devrait rester faible.

Tendanciellement, l'évolution de la structure des qualifications a un effet positif sur l'évolution du salaire moyen. En 1993, la hausse du salaire moyen liée à l'effet de structure estimé sur les salariés à temps complet à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE est évaluée à 0,9 % (contre 0,7 % en 1992). Cet effet de structure provient de l'augmentation de la qualification moyenne de la main d'oeuvre employée à temps complet. Les ajustements d'effectifs sont d'abord opérés par le biais des qualifications et des rémunérations les plus faibles. En 1994, cet effet devrait encore jouer de façon positive sur la masse salariale : il serait du même ordre qu'en 1993.

Enfin, le travail à temps partiel progresse tendanciellement parmi les salariés du secteur privé et l'accélération est nette, selon l'enquête Emploi, depuis 1991. En 1993, l'effet de la baisse de la durée du travail due à l'accroissement relatif du travail à temps partiel serait proche de -0,5 point. Outre cet effet de volume, il semble que la structure des qualifications de ces emplois se déforme au profit d'emplois moins qualifiés et que l'évolution des rémunérations soit plus faible que pour les salariés à temps complet. Au total, l'effet global du temps partiel (volume, structure et évolution des rémunérations) sur la masse salariale peut être estimé à -1,1 point. En 1994, le poids du travail à temps partiel sur la masse salariale devrait être du même ordre que l'année passée (entre -0,8 et -1,1 point).

A partir de la mi-1994, on a observé une baisse du chômage partiel. Les primes liées à l'activité et aux résultats des entreprises devraient accélérer. Enfin, la croissance du travail à temps partiel devrait se tasser avec la fin de la montée en charge de la mesure d'abattement de cotisations sociales relative à ces emplois. Ainsi, le salaire moyen par tête croîtrait plus rapidement au premier semestre de 1995 que le taux de salaire horaire, l'évolution de ce dernier restant modérée.

### Évaluation de l'écart TSH-SMPT

	(en %)	
	1993	1994
Salaire moyen par tête	2,0	2,2
TSH	2,7	2,4
Salaire mensuel de base	2,7	2,2
Composantes de l'écart TSH-SMPT	-0,7	-0,2 à 0,5
structure des temps complet	0,9	0,8 à 1,0
chômage partiel	-0,2	0,1
heures supplémentaires	-0,2	0 à 0,1
primes	-0,1	0 à 0,1
temps partiel	-1,1	-1,1 à -0,8

# Revenus des ménages

## Le pouvoir d'achat du revenu des ménages a accéléré à partir du second semestre de 1994

En moyenne annuelle sur 1994, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages ralentit (+0,6 % après +0,8 % en 1993). Cette évolution recouvre un profil peu dynamique de pouvoir d'achat au premier semestre (+0,2 % en glissement) du fait du ralentissement important des prestations sociales et de la baisse des revenus de placements financiers. Mais il accélère sensiblement au second semestre en raison d'une hausse plus importante de la masse salariale et des prestations sociales. Au premier semestre de 1995, le pouvoir d'achat du RDB, est principalement soutenu par l'accroissement des salaires nets et par l'accélération de l'excédent brut d'exploitation des entreprises individuelles. En glissement annuel, la progression serait d'environ 3,3 % en fin de semestre.

## Les revenus d'activité contribuent positivement à l'accroissement du pouvoir d'achat du RDB

Les salaires nets ont connu une croissance plus élevée en 1994 (+2,4 % contre +1,2 % en 1993) du fait de l'accélération de la masse salariale brute (+2,8 % après +1,7 %), et d'une progression des cotisations à un rythme proche de celui observé en 1993. La contribution en moyenne annuelle de la masse salariale à la croissance du pouvoir d'achat, bien que faible, redevient positive en 1994. Cette augmentation qui entraîne à partir du deuxième trimestre une progression du pouvoir d'achat des salaires nets, s'est poursuivie dans la seconde moitié de l'année et se maintiendrait au premier semestre de 1995, grâce principalement à la croissance de l'emploi salarié.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) des entreprises individuelles a crû de 4 % après une stagnation en 1993, en particulier du fait du redressement de la valeur ajoutée dans les services et de l'EBE des agriculteurs. La valeur ajoutée de l'agriculture en diminution de 15 % en 1993 s'est accrue d'environ 5 % l'année passée et les subventions d'exploitation ont augmenté d'environ 16 %, en partie du fait d'une majoration des aides au titre de la PAC. De plus, le revenu brut agricole par exploitation a été en hausse sensible grâce à une réduction des charges sociales et d'intérêt.

## Les revenus de la propriété et de l'entreprise ont décliné en 1994

Les revenus de la propriété et de l'entreprise perçus par les ménages ont diminué de plus de 3 % en 1994. La décline des taux d'intérêt sur le marché interbancaire, amorcée dès le début de 1993, entraîne de moindres rémunérations sur les dépôts à termes et sur les titres d'OPCVM de trésorerie et une importante contraction de leur encours. Les ménages ont déplacé leur épargne vers des produits à taux réglementés ou des contrats d'assurance vie. Les dividendes versés par les entreprises ont certes augmenté l'année passée, mais cette hausse a été insuffisante pour compenser la baisse des intérêts perçus. Au premier semestre de 1995, les revenus de la propriété contribueraient positivement à la croissance du RDB. Les dividendes versés par les entreprises ainsi que les intérêts relatifs aux contrats d'assurance vie perçus par les ménages seraient à nouveau en croissance rapide.

## Les prestations sociales décèlent sensiblement

Les prestations sociales perçues par les ménages qui ont fortement crû de 1989 à 1993 (plus de 6 % en rythme annuel), ont sensiblement ralenti en 1994 (3,3 % en moyenne annuelle). Ce ralentissement touche l'ensemble des risques couverts par les régimes d'assurance sociale. Il est plus prononcé pour les prestations d'assurance maladie et les indemnités de chômage.

La progression modérée (+1,7 % en 1994 après +3,5 %) des remboursements d'assurance maladie versés par la CNAMTS en 1994, malgré une accélération en fin d'année, s'explique en grande partie par un freinage sensible des dépenses au titre des honoraires et prescriptions. La progression des dépenses médicales engendrées par la médecine ambulatoire a ainsi été inférieure à l'objectif de 3,4 % fixé par la convention médicale du 21 octobre 1993.

Les prestations familiales ont crû en 1994 de 4,8 %. Revalorisées de 2 % le 1er janvier 1994, elles ont bénéficié également du renouvellement du triplement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Le volume des prestations servies sous condition de ressources aurait sensiblement augmenté du fait du nombre croissant de familles allocataires.

Les prestations d'assurance vieillesse versées par le régime général ont ralenti, mais plus faiblement que celles d'assurance maladie. La revalorisation moyenne

## POUVOIR D'ACHAT DU REVENU DISPONIBLE BRUT DES MÉNAGES

(Évolution en %)

	Moyennes semestrielles					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.						
Salaires bruts (53,5 %)	-0,3	-0,4	0,4	1,5	1,9	0,6	-0,9	2,3	1,0	-0,6	0,9
Prestations sociales (36 %)	2,3	1,1	0,2	1,4	0,6	4,4	2,2	2,3	3,8	4,2	1,5
Excédent brut des ménages (26%)	0,0	0,6	1,8	1,5	1,7	1,6	1,0	3,3	1,9	0,7	2,9
Revenu de la propriété et de l'entreprise et Assurance (6,5 %)	1,1	-2,7	-6,7	-1,0	4,5	1,3	-3,4	-5,5	6,5	0,0	-8,4
Prélèvements sociaux et fiscaux (-22 %)	1,5	1,8	1,6	0,5	1,4	-2,2	5,9	1,0	2,2	2,2	2,8
dont : Cotisations des salariés (-9,5 %)	0,9	0,7	1,5	1,2	2,4	1,4	1,8	2,6	3,2	1,6	2,4
Cotisations des non salariés (-2,5 %)	-0,4	1,9	-3,4	2,3	2,2	2,0	-0,5	0,9	0,4	0,3	-1,3
Impôts sur le revenu + CSG (-10 %)	2,6	2,9	2,9	-0,6	0,4	-6,6	11,6	-0,5	1,8	3,3	4,1
<b>Revenu disponible brut (100 %)</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>
Déflateur : prix de la consommation des ménages	1,2	1,0	0,9	0,8	1,1	2,1	2,2	1,7	2,3	2,3	1,8

■ Prévisions.

**NB** : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1993.

## DE LA MASSE SALARIALE DES ENFNA À CELLE REÇUE PAR LES MÉNAGES

(Évolution en %)

	Moyennes semestrielles					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.						
Entreprises non financières (67 %)	-0,5	0,2	1,1	2,1	3,3	1,6	-0,1	3,6	2,5	-0,1	2,2
dont : ENFNA hors GEN (60,5 %)	-0,6	0,2	1,1	2,3	3,5	1,4	-0,2	3,9	2,3	-0,3	2,4
GEN (5,5 %)	0,9	0,4	0,5	0,7	1,6	3,9	0,9	1,3	5,2	1,8	1,0
Agriculture (1 %)	0,8	0,9	0,4	0,8	1,3	3,1	1,5	1,3	2,8	1,9	1,2
Entreprises d'assurances, organismes et administrations privées (5 %)	2,2	1,7	0,8	1,4	1,3	3,1	3,6	2,3	2,9	3,8	2,4
Administrations publiques (26,5 %)	3,2	1,3	1,7	2,1	2,6	5,8	3,7	4,2	6,1	5,1	3,4
Ménages hors EI, reste du monde (1,5 %)	2,7	5,4	2,2	5,6	3,7	7,5	8,3	8,2	7,4	8,1	7,8
<b>Masse salariale brute reçue par les ménages (100 %)</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>	<b>1,2</b>	<b>4,1</b>	<b>3,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2,8</b>

■ Prévisions.

**NB** : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 1993.

des pensions a été plus faible l'an passé qu'en 1993 (1,9 % contre 2,3 %) et les évolutions en volume devraient poursuivre leur ralentissement.

Les pensions servies par le régime général et les prestations familiales ont été augmentées de 1,2 % le 1er janvier dernier. Cette revalorisation, inférieure à la hausse des prix hors tabac prévue pour 1995 (1,7 %) survient après un gain de pouvoir d'achat de 0,5 % réalisé en 1994.

Les retraites complémentaires devraient également décélérer (+5,4 % après +7,5 %) en raison de la décision prise par de nombreux régimes de non revalorisation du point de retraite. Ainsi, la valeur du point de retraite de l'AGIRC est restée fixée tout au long de 1994 à son niveau de janvier 1993, date de la dernière revalorisation. De même, la plupart des institutions affiliées à l'ARRCO n'ont pratiqué aucune revalorisation en 1994.

Les prestations d'assurance chômage, en forte hausse ces dernières années, ont décliné de 3,4 % en 1994, en grande partie par les effets de l'entrée en application en août 1993 d'une réduction de la durée d'indemnisation à taux plein d'un à trois mois, selon l'âge et la durée d'affiliation du bénéficiaire. Le ralentissement du nombre de chômeurs a également contribué au retournement des dépenses.

## Une croissance des cotisations versées par les ménages

L'amélioration du climat économique et la reprise de l'emploi ont contribué à l'élargissement de l'assiette salariale. Les rentrées de cotisations sociales ont donc été plus importantes. Deux majorations de taux sont entrées en vigueur le 1er janvier 1994 afin de permettre le financement des régimes de retraites complémentaires. D'une part, le taux de cotisation à l'ASF (association pour la gestion de la structure financière) a été légèrement relevé afin de permettre le versement des retraites complémentaires à taux plein entre 60 et 65 ans. D'autre part, un accord portant sur le régime de retraite des cadres conclu le 9 février dernier a arrêté une augmentation du taux contractuel minimum obligatoire sur les tranches B et C des rémunérations ainsi que du pourcentage d'appel à compter du 1er janvier 1994. Ce dernier, de 117 % en 1993 est passé à 121 % en 1994 et s'établit à 125 % en 1995. De nouvelles hausses du taux contractuel minimum sont prévues pour les deux années à venir.

Le passage en année pleine de la majoration de la CSG du 1er juillet 1993 s'est traduit par une augmentation de 31 Mds de F l'année passée. Toutefois, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a légèrement ralenti en 1994 du fait de la décélération des revenus en 1993 et de la réforme du barème. ■

## LES TRANSFERTS SOCIAUX REÇUS ET VERSÉS PAR LES MÉNAGES

	(Évolution en %)										
	Moyennes semestrielles					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.						
<b>Prestations sociales reçues par les ménages (100 %)</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>	<b>6,6</b>	<b>4,4</b>	<b>4,0</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>3,3</b>
Versées par les organismes de Sécurité Sociale (76 %)	3,0	2,0	1,0	2,3	1,7	6,5	3,7	4,2	6,7	5,8	3,1
dont : Régime général (41 %)	2,9	2,1	1,0	3,2	1,3	5,4	3,2	5,2	5,5	5,7	3,7
Versées directement par les employeurs (13 %)	2,2	1,3	1,5	2,5	1,8	5,9	2,8	4,3	5,1	4,4	3,4
Autres prestations versées par les administrations (11 %)	8,9	4,2	1,6	1,3	1,8	8,0	11,4	2,9	4,0	14,2	4,4
<b>Total des prélèvements sociaux</b>	<b>0,6</b>	<b>3,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>3,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>	<b>5,0</b>	<b>3,6</b>	<b>5,7</b>
Cotisations sociales effectives versées par les ménages (100 %)	0,7	1,1	2,0	2,4	3,3	4,3	1,2	5,0	4,4	2,4	3,8
dont : Cotisations des employeurs <sup>(1)</sup> (59 %)	-0,2	0,4	2,5	2,5	3,3	4,7	-0,4	5,6	3,9	1,6	4,0
Cotisations des salariés (32,5 %)	2,2	1,7	2,4	1,9	3,5	3,6	4,0	4,4	5,6	3,9	4,2
Cotisations des non salariés (8,5 %)	0,8	3,0	-2,5	3,1	3,3	4,1	1,6	2,6	2,8	2,6	0,5

■ Prévisions

(1) Les cotisations employeurs sont à la fois reçues et versées par les ménages en comptabilité nationale ; elles n'ont donc pas d'effet sur le revenu disponible brut.

**NB** : les données entre parenthèses donnent la part du poste dans le total en 1993.



# Consommation et épargne

Àu premier semestre de 1995, la consommation des ménages devrait croître, en moyenne semestrielle, à un rythme proche de celui du second semestre de 1994 (1,2 % après 1,3 %). Son glissement annuel serait de l'ordre de 2,4 % en fin de semestre, après 1,7 % fin 1994. La croissance de l'emploi continuerait à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. La consommation serait également favorisée par des anticipations des ménages qui restent au début de 1995 bien orientées en ce qui concerne le pouvoir d'achat et l'emploi. Après avoir diminué au second semestre de 1993 et au premier semestre de 1994, le taux d'épargne des ménages progresserait légèrement en raison de la sensible augmentation du revenu.

## Un arbitrage épargne consommation favorable à la consommation en 1994

En dépit de cette augmentation récente du taux d'épargne, l'arbitrage entre consommation et épargne a été globalement favorable à la consommation en 1994. En moyenne annuelle, ce taux s'établit à 13,3 % en 1994 après 14,1 % en 1993. Bien qu'atténuée par la faiblesse des dépenses d'énergie domestique qui expliquent son profil trimestriel heurté, la baisse du taux d'épargne contraste avec sa croissance des années passées, croissance inhabituelle au regard d'un pouvoir d'achat des ménages qui décélérait. En 1994, le pouvoir d'achat des ménages continue de décélérer en moyenne annuelle mais apparaît nettement plus dynamique en glissement. Cette accélération à partir du milieu de l'année 1994 s'explique par la croissance soutenue dès le deuxième trimestre des créations d'emplois (élément dynamique

de la progression de la masse salariale) et par l'augmentation rapide des prestations sociales au second semestre (triplement de l'allocation de rentrée scolaire, accélération des prestations d'assurances maladie).

Dès la mi-1993, les anticipations des ménages sont devenues plus favorables, comme le font apparaître les enquêtes de conjoncture. En particulier, leur opinion concernant leur situation financière future s'est fortement redressée. De même, alors que l'emploi redémarrait et que la croissance du chômage ralentissait, les anticipations des ménages concernant l'évolution du marché de l'emploi sont apparues mieux orientées. Cette embellie s'est apparemment traduite par une réduction de l'effort d'épargne et un accroissement de la consommation. Dès la mi-1993, le taux d'épargne a diminué sensiblement (de près de 1 point). Cette baisse a continué au début de 1994 puis, sans doute à cause de l'accélération du pouvoir d'achat, le taux d'épargne a légèrement augmenté à partir de l'été. Au total, la consommation des ménages s'est accrue en 1994 de 1,6 % en moyenne annuelle après 0,6 % en 1993. Le glissement annuel fait mieux apparaître la vigueur de l'accélération : 1,7 % en fin 1994 après 0,3 % fin 1993.

## Hausse pour les biens durables, nouvelle baisse pour le textile-cuir

Cette accélération est stimulée par une forte reprise des achats d'automobiles (1 972 000 immatriculations en 1994 après 1 719 000 en 1993). La précédente phase basse du cycle des immatriculations date des années

### CONSOMMATION TOTALE (Y COMPRIS NON MARCHANDE) ET PRINCIPALES COMPOSANTES

(Evolution en %)

	Moyennes semestrielles					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.						
<b>Consommation totale</b>	-0,2	0,7	0,6	1,3	1,2	1,4	0,3	1,7	1,3	0,6	1,6
- Alimentation (19,7 %)	-0,0	1,1	0,0	1,0	0,6	0,4	1,4	0,3	0,1	0,9	1,1
- Energie (9,1 %)	-0,5	1,1	-1,3	-1,4	0,4	-1,3	2,7	-7,3	0,9	0,2	-1,4
- Services (40,4 %)	1,2	0,2	1,2	1,4	1,8	2,4	1,2	3,1	2,4	1,9	2,1
- Produits manufacturés (30,8 %)	-2,2	1,0	0,8	2,1	1,0	1,4	-2,3	3,6	0,8	-1,3	2,3
dont : Durables (9,2%)	-8,8	2,5	3,4	4,1	0,6	4,4	-7,8	9,1	0,8	-6,6	6,9
Textile-cuir (6,7%)	-1,3	-0,6	-2,0	-0,1	1,0	-3,4	-3,8	-1,9	-1,5	-1,9	-2,3
Autres (14,9%)	1,5	0,8	0,4	1,8	1,2	1,7	1,8	2,8	2,0	2,3	1,7
<b>Consommation arbitrage *</b>	-0,7	0,7	1,0	1,3	1,1	1,1	-0,3	2,4	0,9	0,0	2,0
<b>Consommation arbitrage hors automobile</b>	0,2	0,5	0,8	1,1	1,2	0,7	0,4	1,8	0,8	0,6	1,6

NB : Les données entre parenthèses donnent la part du poste en 1992.

Prévisions

\* La consommation arbitrage est définie comme la consommation totale moins les dépenses liées à la santé et les dépenses d'énergie domestique.

	Niveaux semestriels					Niveaux annuels		
	1993		1994		1995	1992	1993	1994
	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.	2 <sup>nd</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.			
Taux d'épargne	14,5	13,7	13,1	13,4	13,8	13,9	14,1	13,3
Taux d'épargne financière	6,4	5,5	4,8	4,8	5,3	5,2	6,0	4,8

Prévisions

1984 et 1985 au cours desquelles les ventes de véhicules particuliers s'étaient établies en moyenne à 1 765 000. L'année 1986 avait marqué la fin de ce creux avec 1 917 000 véhicules immatriculés. Le creux constaté en 1993 est légèrement plus accentué que celui des années 1984 et 1985 mais sa durée est plus courte. Dès 1994, la reprise des achats est sensible et supérieure à celle constatée en 1986. La mesure gouvernementale de soutien au secteur de l'automobile, mise en place en février 1994 et accentuée par d'importantes campagnes de promotion de la part des constructeurs, a accompagné cette reprise des achats. Selon les constructeurs, cette mesure aurait correspondu en 1994 à l'immatriculation d'environ 450 000 véhicules à comparer à leur estimation d'un besoin de remplacement de 200 000 véhicules de plus de dix ans.

Les achats d'automobiles ne sont pas les seuls à progresser en 1994. Hors achats de véhicules, la consommation d'autres biens durables s'est accrue en moyenne annuelle d'environ 3 % en 1994 après trois années de baisse (soit +5,7 % en glissement en fin d'année). En particulier, les achats d'électroménager augmentent de plus de 5 % en moyenne annuelle et de près de 8 % en glissement. Les achats de produits alimentaires et les dépenses d'hôtel-café-restaurant accélèrent également. A contrario, la consommation en articles de textile-cuir connaît une quatrième année consécutive de baisse, malgré un regain sensible des achats au troisième trimestre sans doute favorisé par le maintien du triplement de l'allocation de rentrée scolaire.

### Accélération de la consommation arbitrage

Les dépenses d'énergie domestique des ménages ont fortement diminué en raison de la douceur de l'hiver et de l'automne. L'année 1994 a également été marquée par le ralentissement des dépenses liées à la santé (fort ralentissement des dépenses de pharmacie, stagnation des dépenses de soins et d'hôpital). Ce ralentissement (+1,1 %), qui fait suite à des années de forte croissance (+6,9 % en moyenne sur les dix dernières années), résulte de la mise en place à la mi-1993 du plan de maîtrise des dépenses de santé. Hors dépenses de soins et d'hôpital, cette consommation de services accélère (+2,5 % après +1,5 % en moyenne annuelle et +2,9 % après +1,4 % en glissement en fin d'année).

Les dépenses d'énergie domestique et de santé ne résultent pas uniquement d'un arbitrage de la part des consommateurs mais aussi d'événements ou de mesures exogènes (températures clémentes, plan de maîtrise des dépenses). La consommation que l'on peut qualifier d'arbitrage, hors dépenses de santé et d'énergie domestique, apparaît nettement plus dynamique (+2,0 % en moyenne annuelle après 0,0 % en 1993, et +2,4 % en glissement annuel après -0,3 %). Hors achats d'automobiles, la consommation arbitrage des ménages s'accroît de 1,6 % en moyenne annuelle en 1994 après 0,6 % en 1993. Il apparaît ainsi que la reprise de la consommation en 1994 n'est pas due qu'au dynamisme du secteur de l'automobile. En particulier, l'évolution de la consommation des autres biens durables montre que les ménages ont aussi dirigé leurs efforts d'achats vers des produits relativement délaissés les années précédentes (électroménager, RTV-Hifi, meubles).■

**Le taux d'épargne, en diminuant de près d'un point en moyenne annuelle en 1994, a retrouvé une évolution plus conforme au rôle stabilisateur habituellement assigné à l'épargne en période de ralentissement du pouvoir d'achat. Sur longue période, les ménages lissent les fluctuations temporaires de leur revenu et ajustent leur épargne dans le but de maintenir le niveau de leur consommation. Ils ne l'ont apparemment pas fait de 1991 à la mi-1993, ce qui peut s'expliquer par des anticipations pessimistes sur leurs revenus et le marché du travail. Dans ce contexte, ils ont privilégié la constitution d'une épargne de précaution et la réduction de leur endettement.**

